Département de l'herault

Commune d'Olargues

Élaboration de la carte communale

31. Document graphique

Planche 1/2 — Echelle : 1/5000

Élaboration de la carte communale soumise
à l'enquête par arrêté municipal
en date du

M. le Maire : Jean ARCAS

URBA2D
URBanisme Aménagement et Développement Durable
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 - sebastien.charruyer@urba2d.com
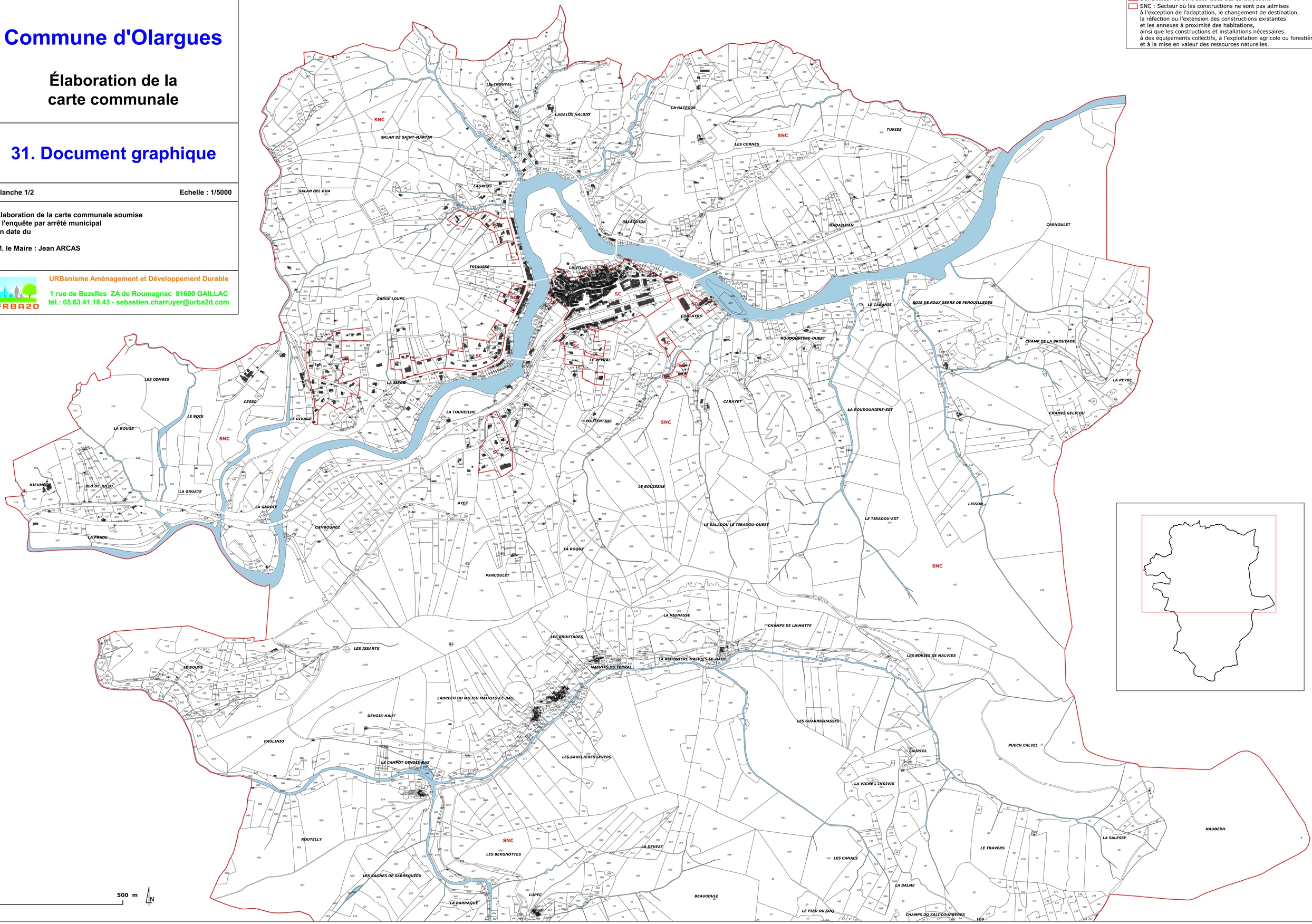
SC: Secteur où sont autorisées des constructions
SNC : Secteur où les constructions ne sont pas admises
à l'exception de l'adaptation, le changement de destination,
la réfection ou l'extension des constructions existantes
et les annexes à proximité des habitations,
ainsi que les constructions et installations nécessaires
à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière
et à la mise en valeur des ressources naturelles.